

Délibération n°: 337

Dossier: 190976



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Commission: Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Direction en charge : Affaires Juridiques et Assemblée

Objet : Société NOVIM (ex SEDL) - Augmentation du capital de la société - Modification des statuts -

Approbation.

Président: M. Gaël PERDRIAU, Maire Date de convocation du conseil: 06/09/2019 Compte rendu affiché le: 17/09/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents:

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALLON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (présente jusqu'à la question n°45 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE (présent jusqu'à la question n°83 du projet de l'ordre du jour), Mme Raphaëlle JEANSON (présente jusqu'à la question n°83 du projet de l'ordre du jour), M. Jacques PRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL, Mme Geneviève ALBOUY, M. Lionel SAUGUES (présent jusqu'à la question n°78 du projet de l'ordre du jour), M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI

Absents-Excusés:

M. Alain SCHNEIDER (pouvoir à Mme Fabienne PERRIN) Mme Caroline MONTAGNIER (pouvoir à Mme Pascale LACOUR, Pouvoir à Mme Lacour jusqu'à la question n°81 du projet de l'ordre du jour, puis présence de Mme Montagnier à compter de la question n°82 du projet de l'ordre du jour) M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE)

Absents:

Mme Stéphanie MOREAU

VILLE DE ST-ETIENNE CONSEIL MUNICIPAL du 16/09/2019

Délibération n°: 337

Dossier : 190976

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Commission: Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Direction en charge : Affaires Juridiques et Assemblée

Objet : Société NOVIM (ex SEDL) - Augmentation du capital de la société - Modification des statuts -

Approbation.

□ Rappel et Références :

Dans le cadre du processus du développement de la Société d'Equipement et de Développement de la Loire (SEDL) et suite à la fusion avec la Société d'Economie Mixte (SEM) Patrimoniale, une première séquence a permis la mise à jour de l'actionnariat de la société avec le rachat des actions des communes par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Une deuxième séquence de l'opération consiste, à présent, à renforcer les fonds propres de la SEDL pour le déploiement des activités de portage immobilier, sur les axes de revitalisation de centre bourg, du tourisme et du développement économique.

Cette nouvelle stratégie s'est accompagnée d'un changement de dénomination de la société pour devenir NOVIM à compter du 1er juillet 2019.

☐ Motivation et Opportunité :

Afin de mener à bien cette évolution, NOVIM entame une augmentation de capital auprès de ses actionnaires historiques et des nouveaux actionnaires.

Le rapport présenté au Conseil d'Administration du 7 juin dernier, et annexé à la présente, propose l'ensemble des explications liées à cette augmentation d'un montant de 1.020.010,28 €, ainsi que les projets de résolution qui devront être approuvés par les actionnaires réunis en Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) le 25 octobre 2019. Il est précisé que cette souscription est réservée aux partenaires suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant	
Loire Forez	7.915	59.995,7	
Communauté de communes Charlieu Belmont	14.512	110.000,96	
Communauté de communes du Pilat Rhôdanien	6.596	49.997,68	
SIEL	13.193	100.002,94	
LOIRE HABITAT	13.193	100.002,94	
Crédit Agricole	19.789	150.000,62	
Caisse d'épargne	19.789	150.000,62	
EPORA	13.193	100.002,94	
SERL	6.597	50.005,26	
Caisse des dépôts et Consignations	19.789	150.000,62	
Total	134.566	1 020.010,28	

Préalablement, et conformément à la loi et aux statuts de la société, il est nécessaire d'autoriser le représentant de la Ville de Saint-Etienne à l'Assemblée Générale du 25 octobre prochain à voter en faveur des résolutions proposées.

Une fois l'augmentation de capital officiellement décidée par l'AGE, la période de souscription pendant laquelle les fonds pourront être versés par les souscripteurs interviendra à compter du 30 octobre 2019 jusqu'au 30 mars 2020.

□ Contenu:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1524-1

Après avoir pris connaissance du projet de rapport à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, en vue de procéder à une augmentation de capital d'un montant de 1.020.010,28 €, et de modifier corrélativement les statuts ;

Approuve les projets de résolutions correspondants, en particulier celui portant modification de l'article 6 des statuts de la société :

Ancienne rédaction:

Le capital social est fixé à quatre millions six cent trente-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros et quatre-vingt-dix centimes (4 638 997,90 €); il est divisé en six cent douze mille cinq (612 005) actions, d'une valeur nominale de sept euros et cinquante-huit centimes (7,58€) chacune, dont plus de la moitié et 85 % au plus doivent appartenir à des collectivités territoriales.

Nouvelle rédaction :

Le capital social est fixé à cinq millions six cent cinquante-neuf mille huit euros et dix-huit centimes (5 659 008, 18 €); il est divisé en sept cent quarante-six mille cinq cent soixante et onze (746.571) actions, d'une valeur nominale de sept euros et cinquante-huit centimes (7,58€) chacune, dont plus de la moitié et 85 % au plus doivent appartenir à des collectivités territoriales.

Le reste de l'article est sans changement.

□ Maîtrise d'ouvrage :

□ Point Financier:

o Coût total investissement TTC:

dont TVA:

o Coût total annuel fonctionnement TTC: NEANT

dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- conférer tous pouvoirs au représentant de la Ville de Saint-Etienne afin de voter en faveur des résolutions proposées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société,
- autoriser le Président de la société à mettre en oeuvre la souscription.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire					
Résultat du vote : 58 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)						
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué					
	Jean-Pierre BERGER					